



Snes Copsy

Info Rapide

Mars 2010

N° 9

1. Attaques sans précédents contre les CIO !

Depuis que l'Etat a décidé de manière unilatérale de transférer un certain nombre de charges aux collectivités territoriales et de supprimer la taxe professionnelle, les départements se sont lancés dans un bras de fer dont les CIO font les frais.

Ainsi en Côte d'or, le conseil général ayant annoncé sa volonté de ne plus honorer la prise en charge des CIO départementaux, le rectorat a décidé de fermer les 5 CIO et de ne laisser subsister que deux pôles où seraient rattachés administrativement les personnels.

Les CIO ne sont donc officiellement pas fermés mais sont transformés en CIO virtuels. ! La manœuvre n'est pas nouvelle, elle a été inaugurée en Seine et Marne à la rentrée dernière, sans aucun respect des règles (Pas de présentation du projet en CTP, pas de mesures de carte scolaire afin de protéger les droits des collègues, pas d'ordre de missions notamment pour les déplacements et les éventuels accidents etc...)

A Dijon, le Rectorat est même allé jusqu'à envisager avec cynisme que si les DCIO réussissaient à convaincre une mairie de les héberger gratuitement, il pourrait consentir à réinstaller le CIO ! On se croirait revenu en 1960 ! Mis devant le fait accompli sans aucun soutien de leur hiérarchie, les Directeurs de CIO se retrouvent de fait en première ligne, pour essayer de protéger les services!

D'autres conseils généraux ont déjà annoncé les mêmes intentions.

- Le Cher dès la rentrée prochaine (3 CIO sont menacés)
- La Seine Maritime (76) dès la rentrée prochaine (5 CIO menacés): *Dès à présent, le rectorat de Rouen convoque, dans l'urgence, les collègues du CIO de Montivilliers (CIO départemental) pour «une réflexion forte, dans un cadre institutionnel imposé», pour organiser la fusion du CIO de Montivilliers avec les 2 CIO du Havre. Quelle jolie opportunité offre le CG du 76 à l'Etat pour fermer un CIO !!!*
- Le haut Rhin (67) à partir de 2014

D'autres départements ont fait connaître officiellement leur volonté de procéder de même

- Le département des Hauts de Seine
- Le département de la Seine Saint Denis

Dans beaucoup d'autres départements la réduction des budgets (de 20% à 40%) est à l'ordre du jour conduisant ainsi les Rectorats à en profiter pour imposer des fusions de CIO (Strasbourg, Nice, Grenoble ..).

Le Snes a remis au Directeur de la DEGESCO une carte de France des CIO menacés, lors d'une audience du Secrétariat général le 3 Mars et a exigé que le Ministre rappelle les Conseils généraux à leurs obligations immédiates et prennent ses responsabilités. On ne peut pas en même temps clamer haut et fort que l'Etat doit garder ses compétences en matière d'orientation et ne pas en tirer les conséquences sur un financement à la hauteur des besoins pour tout le réseau des CIO, seul véritable service public de proximité que le « SPOT » est en train de torpiller ! Le DEGESCO a pris connaissance de notre document mais nous n'avons pu obtenir de réponse claire à ce sujet. Il y a donc urgence à se mobiliser !

Le Snes au niveau des académies a appelé les collègues à alerter les élus (projet de lettre sur le site) et à interpeller les Recteurs. Il est clair que ceux ci vont profiter de l'aubaine pour tenter de réduire de moitié le réseau ainsi que le préconisaient plusieurs rapports. Ils useront également de ce prétexte pour imposer des regroupements dans des plateformes multi-services, type cité des métiers, où l'expérience montre (Saverne, Reims, Vitré....) que les CIO, parfois même à la différence des autres services publics regroupés, perdent leur identité et toute leur spécificité !

Le Snes ne considère pas que le regroupement des CIO dans un service public d'orientation tout au long de la vie, qui mélangerait indistinctement toutes les structures intervenant dans le champ de l'orientation et de l'insertion, est un moyen crédible de préserver le réseau.

2. Compte rendu de l'audience syndicale du 24 février 2010 avec Monsieur Saint Girons, délégué interministériel à l'orientation

Participaient à l'audience : Monsieur Saint-Girons, Madame ORTUSI

Frédérique Rollet, Catherine Remermier et M. Agnès Monnier pour le SNES FSU

Nous avons souhaité rencontrer Monsieur Saint-Girons pour faire le point sur :

- le rôle de la mission inter ministérielle dans le cadre de la préparation des décrets d'application de la loi sur l'orientation tout au long de la vie,
 - Les prérogatives et la composition de la plateforme dématérialisée : Quels personnels ? Quelle formation ? Jusqu'où irait l'accompagnement ?
 - Le nouveau service public d'orientation tout au long de la vie : quel cahier des charges ?
- Conditions de la mise en place de la labellisation des organismes qui seront reconnus pour faire partie du « SPO » ?

→ Critères de la labellisation. Quels seront-ils ? Quelle évaluation ?

- Place des CIO dans ce nouveau paysage ? Rôle des copsy dans la plateforme et le SPO ?
- Quelle articulation entre CIO, SPO et AIO ? (place des régions dans le dispositif)

➤ **La plateforme dématérialisée.**

La mission interministérielle est chargée de définir le cahier des charges de la plateforme dématérialisée. Cette mission est composée d'inspecteurs généraux de l'administration de l'Education Nationale et de la Recherche, des affaires sociales, de Jeunesse et Sports et des finances. Cette plateforme est conçue pour être le point unique d'accès accessible pour tout public, « lieu » de 1^{er} accueil et de conseil de 1^{er} niveau, elle sera chargée de renvoyer si besoin les usagers vers le bon interlocuteur. Le DIO a tenu à affirmer que la plateforme dématérialisée serait constituée par les institutions du service public On se rappelle que c'est bien ce que préconisait Guégot ...au départ. Les COPsy seront sans aucun doute sollicités pour y participer

Nous avons rappelé que cela ne peut être envisagé que sur la base du volontariat et sous réserve de remplacement intégral des collègues qui y interviendraient. Cela nécessite donc la création d'un certain nombre de postes. Mais Monsieur Saint-Girons a rappelé les nouvelles missions des enseignants en matière d'orientation, sous-entendant ainsi que nous pourrions être moins sollicités dans les établissements !!...

Le mode de gestion de la plateforme pourrait être celui d'une régie ou d'une agence.

Le décret devrait être présenté en mai au conseil d'état et être finalisé en juin.

➤ **Le service public d'orientation tout au long de la vie**

Les institutions sont le service public d'orientation, mais certaines qui se réclament d'intervenir dans le champ de l'orientation ne participeront pas au SPO, parce qu'elles ne rempliront pas les critères de labellisation. Pour Monsieur Saint-Girons, il s'agit là de définir une démarche qualité, qui clarifiera les choses et aidera les usagers à faire la différence entre le service public et les « officines » non reconnues.

La labellisation : La démarche prévoit de labelliser des lieux qui rempliront les critères définis pour être labellisés, en matière d'accueil de tout public, de suivi, de neutralité, de déontologie... Les normes choisies s'inspireront du guide des indicateurs AQOR.

<http://www.aqor.droa-eu.org/docs/fr/Plaquette-AQOR-2009.pdf>

Outre le problème posé par des indices de satisfaction s'agissant d'élèves, nous avons fait remarquer qu'étant dans une démarche d'aide au développement et à l'autonomisation, notre objectif n'était pas nécessairement que les élèves sortent « contents » de notre bureau. A certains moments, des questionnements peuvent

déranger ou ne pas correspondre à la réponse attendue. Mais à la différence des institutions qui font du conseil ponctuel, ils sont à replacer dans un suivi.

Qui sera labellisé ? Ce seront des lieux, ou des structures uniques, type cité des métiers, dans des zones géographiques définies, ou des structures organisées en réseau. Tout ne semble pas encore complètement décidé, néanmoins, l'organisation et les choix d'implantation reviendront au local. Il pourrait y avoir une lettre de cadrage nationale et des déclinaisons rectorales.

Selon les opportunités locales, notamment immobilières, il pourra y avoir regroupement de structures. Les COPsy seront sollicités pour intervenir dans le nouveau service. Il sera donc impossible de maintenir l'existence des CIO qui seront dans le secteur du SPO.

Il s'agirait de mutualiser les compétences des différentes structures, le lieu unique se fera lorsque cela sera possible géographiquement, mais dans le cas de la ruralité ou de l'enclavement de certains territoires, le réseau pourrait être privilégié. Nous n'avons pu obtenir de précisions concernant la pérennité et le financement des CIO qui ne seraient pas intégrés dans un lieu unique ou qui ne seraient pas labellisés. On voit bien que même si des consignes de fermetures ne sont pas clairement données au niveau national, les recteurs contraints par des enveloppes financières réduites se précipiteront sur l'occasion pour fermer des CIO. Le Snés a déjà dénoncé ces tentatives dans plusieurs académies dont Dijon, et Strasbourg...

Nous avons rappelé notre attachement au respect de la structure « CIO » et le refus de les voir dilués dans les entités gommant les identités de chacun. Le modèle cité des métiers où l'anonymat de tous, consultants comme intervenants est la règle est inacceptable à notre sens. En outre, cela rendrait inapplicable la volonté de suivi des consultants, des décrocheurs en particulier, intention qui serait en partie à l'origine de la décision de la création du « SPO ». De plus, quelle évaluation qualitative pourrait être faite du service rendu (si tant est que cela puisse être mesurable et selon quels critères, notamment pour les jeunes en formation initiale !!) ?

Pour Monsieur Saint-Girons, dans le SPO, le ministère de l'EN gardera la responsabilité de l'orientation des jeunes relevant de la formation initiale. Pour ce qui concerne l'OTLV, l'EN doit se positionner en « synergie » avec le service public de l'emploi et d'autres services publics. Tout cela devra se faire dans un continuum au service de la personne.

Pour nous, le seul rapprochement possible serait dans une « maison des services publics » où chaque service aurait ses locaux identifiés, et son propre fonctionnement respecté. Formellement le DIO a semblé d'accord avec cette éventualité. Mais elle ne sera manifestement pas la seule présentée et tout dépendra du rapport de forces local.

Restent donc en suspens :

- Le financement des CIO qui ne seraient pas labellisés

- La place des régions dans ce schéma, qui ne financeraient sûrement pas sans contrepartie, notamment par rapport à des opérations vitrines et à la prise en charge des publics dont elles ont la charge

3. Communiqué de presse intersyndical

Lors d'une nouvelle rencontre, le 18 février, les organisations syndicales SNES-FSU, SUD Education, CGT Educ'Action, SNFOLC ont dénoncé dans un communiqué de presse commun la mise en place à marche forcée des réformes du lycée et de l'orientation, au détriment de l'intérêt des jeunes et du respect des missions et des statuts des personnels. Conjointement, elles appellent l'ensemble des Conseillers d'orientation- psychologues et des directeurs de CIO à se mobiliser avec les personnels enseignants, et les CPE, **dans la grève nationale du 12 Mars et dans les manifestations pour le retrait de ces réformes et pour une prise en compte de leurs revendications.**

<http://www.snes.edu/Communique-de-presse-du-SNES-FSU.html> Elles ont décidé de refaire le point ensemble le 31 Mars.

4. Projet de mouvement : Nouvelle dégradation pour les collègues

Pression liée à un exercice professionnel de plus en plus difficile avec le non remplacement de 5 collègues sur 6 partant en retraite, et aux incertitudes quant à l'avenir de la profession, les conseillers d'orientation psychologues subissent aussi, dans leur vie personnelle, les choix ministériels : Cette faiblesse du recrutement restreint considérablement les possibilités de mutation. Nous venons d'avoir le projet du mouvement du ministère et il est absolument catastrophique, tant pour les stagiaires que pour les titulaires. Aussi, à l'heure actuelle 230 collègues titulaires demandent une mutation, 52 l'obtiennent soit un taux de satisfaction de 22,6%. (Encore moins que l'an passé !!) Une autre donnée, sur 280 demandeurs (dont 50 stagiaires), 91 formulent cette demande dans le cadre d'un rapprochement de conjoint et 60 n'obtiennent pas l'académie de rapprochement soit 65%. Enfin sur la dizaine de mutation simultanée une seule est accordée. Mais derrière ces chiffres il y a des collègues le plus souvent avec des barèmes supérieurs à 500, qui ont donc un conjoint, des enfants et qui après 2 ou 3 ans de séparation n'arriveront pas cette année encore à muter. Bien entendu, les élus du SNES mettront tout en oeuvre en CAPN pour améliorer la situation de chacun.